

PRO HISPANIA

L'ÉTOILE
DU
MATIN

108^e année - N° 349 – 2016

| | |
|--|-------|
| Assemblée Générale Ordinaire PH 2016 | 3 |
| Informations de la Commission permanente | 4-7 |
| La Déclaration de Mamré | 8-9 |
| A propos du CEM (Conseil Evangélique de Madrid) | 10-12 |
| Communiqué de la IERE (Eglise Espagnole Réformée Episcopale) en solidarité avec la IEE | 13-14 |
| Demande de la FEREDÉ à Mariano Rajoy | 15-17 |
| Droit reconnu d'une veuve de pasteur par un tribunal espagnol | 18-19 |
| Nouvelles « liturgies politiques » | 20-21 |
| L'économie à la table du Seigneur (3ème et dernière partie) | 22-27 |
| Catéchisme de Calvin en espagnol (1550) | 28 |
| Le Notre Père et la fin des égoïsmes | 29-31 |

Secrétariat pour la rédaction :

Fausto BERTO
Ch. du Grenet 16
CH - 1073 Mollie-Margot
Courriel: fausto.berito@eerv.ch ou fausto.berito@citycable.ch

Pour les changements d'adresse :

Chantal STEINER
Isengrundstrasse 34
CH - 8134 Adliswil
Courriel: chantal.steiner@4synergy.ch

Imprimé à  1052 Mont-sur-Lausanne

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire

de Pro Hispania, 5 mars 2016, Mollie-Margot, Suisse

1. Accueil
2. Adoption du PV de l'AG de PH du 7 mars 2015 à Madrid
3. Rapport de PH et de l'Etoile du Matin pour 2015
4. Discussion et adoption
5. Comptes 2015
6. Rapport des vérificateurs
7. Discussion et adoption
8. Décision d'attribution à l'IEE
9. Election des vérificateurs des comptes
10. Election du Comité
11. Information de la IEE
12. Offrande des catéchumènes suisses pour le projet de San Sébastian
13. Catéchisme de Jean Calvin (1550)
14. Divers
15. Prochaine Assemblée Générale
16. Clôture de l'AG 2016

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur le fait que tout donateur est automatiquement membre de l'Assemblée Générale et que celle-ci est publique. Si vous souhaitez donc y participer, prenez contact avec le président pour voir les modalités pratiques.

Commission Permanente, session 315

La session 315 de la CP de la IEE (Eglise Evangélique/Réformée Espagnole) s'est déroulée du 26 au 28 novembre 2015 à la « Casa de Espiritualidad » Felip Negri à Barcelone.



Réélection de la Commission Permanente (CP)

La IEE, réunie en son 76ème Synode du 9 au 12 octobre 2015, réélut à l'unanimité la totalité de la CP et son président Joel Cortès, qui accepta son mandat jusqu'au prochain Synode en 2017. La Commission se trouve donc composée de la manière suivante :

Président : Joel Cortès; vice-président: José Manuel Mochon; secrétaire exécutif: Alfredo Abad; 2ème secrétaire: Damaris Ruiz; autres membres: Israel Florel et Ricardo Moraleja.

76ème Synode de la IEE

La Commission nouvellement élue se réunit pour sa première session du 26 au 28 novembre 2015. Elle aborda la question de l'évaluation du 76ème Synode (octobre 2015) et mit en route le suivi des accords, des recommandations et des dossiers qui en sortirent. Le point le plus important fut celui des échanges des idées, des difficultés et des projets..., abordés par les délégués au Synode. La CP relève de manière significative à quel point ce Synode a abordé son travail en faisant preuve d'une grande maturité, d'une capacité d'analyse et d'autocritique, d'une liberté d'expression et de cohérence dans toutes ses décisions.

Celles-ci ne furent pas faciles, car elles affectent le présent et le futur de la IEE. Elles furent sous-tendues par d'intenses et profonds débats, toujours dans un climat de profond respect des uns et des autres, de compréhension réciproque et dans le désir de rendre témoignage de l'Evangile. Dans ce sens, il est significatif de signaler, comme avancée importante de notre Eglise, la ratification par le Synode de la « Déclaration de Mamré », proposée par la Commission Permanente sous mandat du Synode, fruit d'un travail profond et minutieux de réflexion biblique, théologique et éthique, effectué par le responsable de la Commission « Ethique et sexualité ». Ce travail servit comme base à l'élaboration menée à bien

par les pasteurs et pasteures réunis en leur pastorale 2015, qui les conduisit à formuler ladite Déclaration, dont l'élément essentiel consiste à prendre position en faveur de l'accueil des personnes homosexuelles dans nos communautés, et le rejet d'une quelconque manifestation homophobe dans le sens de la IEE.

Ce fut un véritable privilège et une bénédiction d'entendre l'exposé de Chris Ferguson, secrétaire général de la « Conférence mondiale des Eglises Réformées » (WCRC), qui nous rappela la Confession de ACRA et exposa avec clarté et rigueur la cruelle réalité sociale, politique, économique et humaine, ainsi qu'environnementale, qui oblige des peuples entiers à abandonner leurs foyers et leurs terres en partant à la recherche d'autres lieux en vue de vivre en paix. Aujourd'hui plus que jamais le thème « Artisans de paix, semeurs de justice » est pertinent. La Commission permanente désire faire part de toute sa gratitude et de toute sa reconnaissance à tous les délégués synodaux participants, et d'une manière particulière au Presbytère (région ecclésiastique) de Madrid-Extrémadure qui mit tout en œuvre pour mobiliser de nombreux volontaires jeunes et moins jeunes afin que rien ne manque à la bonne marche du Synode :

Traduction simultanée, zones de repos, sons et technique, information, soirées conviviales, Chœur, etc. Ce 76ème Synode laissera un souvenir impérissable. Merci à tous !!

Départements, nouvelle planification

Cette nouvelle période de deux ans sera importante pour confirmer le caractère synodal de notre IEE. La CP devra prendre des initiatives et assumer ses responsabilités pour mener à bien les dossiers en cours : statuts des retraités aspirant aux droits qui leur furent niés pendant le franquisme, la crise économique, la mission, la formation, la croissance et la présence de l'Eglise, la question de l'homosexualité, le problème du rebaptême. Pour cet ensemble de sujets le président de la CP, Joel Cortès, a élaboré un plan stratégique 2015-2017, fait des propositions de lignes d'application en fonction des tâches et des changements auxquels devra faire face la CP au cours de cette période.

Objectifs de base de ce plan stratégique selon le mandat synodal :

- préparer le renouvellement de la CP en vue du prochain Synode.
- poursuivre la tâche de renforcer l'identité de la IEE.
- prioriser l'attention au corps pastoral.

- mettre en œuvre les « Résolutions du Synode », les propositions et les résolutions de la CP. La structure des Départements est reconduite, selon l'accord du 75ème Synode, si bien que certains secteurs du Département « Mission et Unité » seront développés dans un sens plus autonome.
- Formation et Edification: formation, jeunesse, célébration, culte de l'enfance (responsable: Ricardo Moraleja)
- Mission et Unité, œcuménisme, diaconie, évangélisation (responsable: José Manuel Mochon)
- Communication (responsable: Ignacio Simal)
- Ethique et Sexualité (responsable: Juan Sanchez)
- Vie communautaire (responsable: David Casals)
- Commission 500ème anniversaire de la Réforme (responsable: Damaris Ruiz)
- NEPIM, notre stratégie pour une Eglise en mission (responsable: Israel Flores)
- Commission des ministères (responsable: Joel Cortès)

Il reste à désigner certains responsables pour prendre en charge des sous-secteurs des Départements « Formation et édification » et « Mission et Unité », tâches qui seront accomplies par les responsables respectifs dans un délai de deux mois, de telle manière que les programmes soient présentés lors de la prochaine Conférence des Presbytères. Le pasteur Augusto Milian apportera sa collaboration, de telle sorte qu'une nouvelle distribution des travaux à accomplir soit mise en place pour le secrétaire exécutif (Alfredo Abad), dans le cadre des représentations et des relations institutionnelles avec les dénominations et leurs organismes pour une meilleure orientation de la Mission stratégique. Comme responsable de ce Département, Israel Flores se trouve intégré à l'équipe du Secrétariat.

Commission du 500ème anniversaire de la Réforme (1517-2017)

Une des résolutions approuvées par le Synode général, que la Commission Permanente doit réaliser, est la création d'une Commission du « 500ème anniversaire de la Réforme » dont l'objectif principal consiste à rassembler, dynamiser, motiver et appuyer tout type d'activité, venant de la CP, des Presbytères, des diverses communautés, pouvant servir à la commémoration de cet anniversaire.

Nous sommes les héritiers d'un événement religieux majeur qui changea le cours

de l'histoire et de la société, dépassant les frontières religieuses et ouvrant un nouveau chemin de progrès au sein des différents domaines que sont la science, l'éducation, l'économie, la politique et l'action sociale en Europe et dans le monde. Malgré notre petitesse nous avons le grand privilège et la responsabilité d'être porteurs des principes et des valeurs de la Réforme auxquels nous nous identifions et d'être témoins du message de Jésus, fondement de notre foi.

Cette Commission présentera un plan d'action à la CP et à la Conférence des Presbytères qui aura lieu, selon l'habitude, au mois de février 2016. Elle coordonnera, conseillera et cherchera des moyens qui aident à mettre en marche les initiatives locales, presbytérales et générales de la IEE. Il sera de sa responsabilité de faire en sorte que les liens et les collaborations entre les diverses dénominations puissent s'établir à travers la IEE (Eglise Evangélique/Réformée Espagnole).

Les informations au sujet des activités organisées par le biais de la FEREDÉ (Fédération des Entités Religieuses Protestantes d'Espagne) sous le thème « Les temps changent, la Réforme continue », en collaboration avec le Département de la Communication de la IEE, ont déjà été publiées sur notre site internet et le Blog de la IEE, en chemin vers le 500ème anniversaire de la Réforme protestante :

<http://reformaprotestante.tumblr.com>. Ce blog a pour objectif d'être un moyen facile d'accès à des contenus suscitant la réflexion, les idées, l'information, les échanges et les activités, etc., sur la Réforme protestante et son influence hier, aujourd'hui et pour le futur

Offrande de Noël

La CP a donné son accord pour que l'offrande spéciale de Noël 2015 soit destinée à l'aide auprès des réfugiés. Des milliers de réfugiés doivent quitter leurs pays pour différentes raisons : politiques, économiques, religieuses. Aujourd'hui, malheureusement, ils sont confrontés à la guerre, à la terreur et à la violence, à la violation du simple droit de vivre. Les gouvernements des pays développés tentent de garantir l'accueil de tous ces réfugiés, mais cela ne suffit pas, car c'est comme si on s'arrêtait au milieu du chemin. Comme Eglise, notre action sociale et notre engagement doivent être dirigés non seulement en vue de l'accueil, mais aussi en vue d'une intégration digne de chaque réfugié, en définitive de notre prochain. Le document d'information sur cette offrande est parvenu à chaque Eglise et a été publié sur notre page web. Nous sommes une petite Eglise, mais généreuse et sensible qui toujours a réagi contre l'injustice et l'inégalité.

Déclaration de Mamré - Pastorale IEE 2015

Du 11 au 13 mai 2015 a eu lieu, à la Maison Mamré (Jaca, Huesca), la pastorale qui réunit chaque année les pasteurs/res de la IEE. Cette pastorale a permis d'élaborer la Déclaration de Mamré. Celle-ci a été ratifiée par le 76^{ème} Synode d'octobre 2015 (voir informations de la Commission Permanente dans ce numéro).



Prenant en compte l'interpellation du 75^{ème} Synode de la IEE, le corps pastoral s'est plongé dans la réflexion au plan biblique et théologique au sujet de l'inclusivité dans nos communautés, en vue d'apporter une perspective pastorale et un témoignage évangélique en faveur de

l'unité de l'Eglise. Nous nous joignons fraternellement à la réflexion et à la pratique en cours au sein de nombreuses Eglises Réformées et Méthodistes à travers le monde, avec lesquelles nous nous sentons en communion.

Nous avons travaillé à partir de la documentation qui a été mise à disposition des Eglises, ainsi que les séminaires et publications menés à bien par le professeur Juan Sanchez de la Faculté de Théologie (SEUT), sous le titre « Ethique théologique et homosexualité » (Publications IEE 2015). Nous souhaitons affirmer avec notre Eglise qu'à partir d'une lecture de la Bible inspirée de la théologie de la grâce, en tenant compte que le texte biblique se réinterprète lui-même (Confession de foi de la IEE), nous entendons que la pratique d'une Eglise inclusive est celle à laquelle nous sommes appelés.

Le message et la vie de Jésus-Christ nous inspirent pour considérer tout accueil de l'autre quel qu'il soit comme une demande de la justice du Règne de Dieu. De cette même logique s'inspirent les droits humains pour lesquels les Eglises Protestantes ont toujours été engagées. Un des aspects de cet engagement est la réflexion au sujet de l'éthique de la sexualité dans notre temps.

Cette lecture biblico-théologique nous conduit à vivre ensemble en construisant une Eglise dans la pluralité de nos interprétations de l'Evangile. Cette pratique de notre foi est incompatible avec la division peccamineuse, le rejet des personnes discriminées et stigmatisées. Nous sommes au contraire appelés à être signes d'une société réconciliée, telle que Jésus de Nazareth l'a enseignée (Jean 4). Par conséquent, comme Eglise Evangélique/Réformée Espagnole, nous sommes exhortés à pratiquer une pastorale de l'accueil des personnes homosexuelles et de leurs familles, en évitant le déni et en travaillant dans l'accompagnement de la diversité (Galates 3: 28).

- Nous nous engageons à œuvrer pédagogiquement contre l'homophobie à partir de l'Evangile de la Grâce (Hébreux 10).
- Nous nous engageons à cultiver un langage inclusif à l'égard des constructions du genre.
- Nous nous engageons dans le témoignage de l'unité (Hébreux 4: 19), y compris si cela implique d'assumer des tensions entre notre liberté de conscience et notre appel à préserver le témoignage, en étant capables d'aborder les questions conflictuelles sans qu'il y ait des ruptures.
- Nous continuons à avancer dans l'engagement à la suite du Christ; la centralité de son message comme parole incarnée de Dieu fait de notre Eglise une terre d'accueil pour toute personne. Ce fondement nous remplit d'espérance dans le dialogue, le respect et la confession de notre foi.

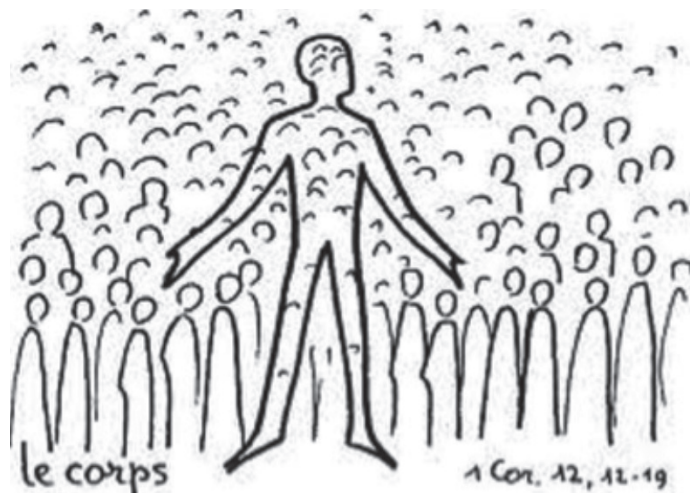
Notre conscience est captive de la Parole de Dieu (Martin Luther)

JACA, 13 MAI 2015

A propos du Conseil Evangélique (Protestant) de Madrid

Communication IEE, Commission Permanente, 29 déc. 2015

Note du rédacteur : nous précisons que ce Conseil réunit les délégués de toutes les dénominations protestantes de Madrid et environs (réformés de la IEE, anglicans de l'IERE, baptistes et divers évangéliques au sens français du mot, etc.). En espagnol, le mot «évangélique» signifie «protestant» au sens large. C'est pourquoi nous joignons souvent dans nos traductions le mot «Réformé» avec le mot «Evangélique» pour parler de la IEE.



En plein temps de l'Avent, temps d'espérance et d'approche de la Nativité, l'Eglise Evangélique/Réformée Espagnole (IEE), une des Eglises protestantes les plus anciennes en Espagne, a reçu un « cadeau » sous forme de lettre du Conseil Evangélique de Madrid (CEM), signée par Jesus Manzano et Manuel Cerezo, respectivement président et secrétaire de cette institution. Le « cadeau » consistait dans une invitation adressée à nos communautés protestantes de Madrid à se rétracter par rapport à la « Déclaration de Mamré » (voir autre article dans ce No de l'EdM), ratifiée par le précédent Synode de la IEE (octobre 2015). Dans le sens de la Déclaration, le Synode optait clairement pour un rejet de l'homophobie dans toutes ses variantes, pour l'accompagnement pastoral de toutes les personnes et leurs familles, quelles que soient leurs orientations sexuelles, pour leur accueil visible et leur intégration dans l'Eglise.

Eh bien, nous leur communiquons de ne pas se rétracter par rapport au contenu du document, malgré la menace d'expulsion du Conseil Evangélique de Madrid. La IEE s'est toujours mise en évidence par son respect et la défense des diversités, de la liberté de conscience, des libertés politiques, sa recherche du dialogue avec la société contemporaine, en lien avec son esprit protestant. Notre Eglise s'est efforcée au fil du temps à travailler pour construire un protestantisme uni; elle ne fut pas en vain la fondatrice de l'Alliance Evangélique Espagnole, comme de la FEREDE (Fédération des Entités Protestantes d'Espagne). Dans ces temps-là, pas si lointains, les protestants espagnols étaient unis dans un profond respect de la pluralité théologique qui doit les caractériser.

Aujourd'hui, les temps ont changé, et comment ! Aujourd'hui, nos Eglises locales se voient menacées par ceux qui s'appellent nos frères en Christ (certains d'entre eux faisaient partie de la IEE autrefois). Menacées par une institution comme le CEM dont la tâche est d'être la maison commune protestante. On les menace donc d'expulsion de « la maison commune ». Notre « péché » consiste à prendre position en faveur de l'être humain, à défendre ses droits à l'intérieur et à l'extérieur de l'Eglise (encore quelque chose de très protestant). Notre « péché » consiste à ne pas être « collés » à la lettre, mais à l'esprit des Ecritures, et d'avoir rejeté toute crainte à l'égard de ceux qui prétendent détenir la Vérité (c'est-à-dire Jésus de Nazareth) confisquée dans leurs froids espaces.

Le péché du CEM, de sa junta directive, est de se constituer en une mauvaise imitation d'une conférence épiscopale plénipotentiaire au sujet des convictions et des identités diverses de ses Eglises membres. Par une posture qui s'autorise à juger les autres, le CEM bafoue les droits et les libertés de ces Eglises, ce que sanctionne tant l'Evangile que la Constitution espagnole. La bien nommée « maison commune protestante » s'aventure sur un terrain mouvant, délicat et dangereux.

Quoi dire ? Simplement confesser que notre conscience ecclésiale est captive de la Parole de Dieu. En le disant d'une autre manière, nous sommes captifs du Christ lui-même, de sa manière de faire et de son respect pour la dignité de l'être humain. Et il n'y a pas de conseil, ni d'institution, ni de dogme qui soit au-dessus du Ressuscité qui continue à inspirer son peuple par l'Esprit. Comme Eglise nous disons : non ! Nous poursuivrons dans notre manière de faire comme nous l'avons toujours fait et vécu, défendant la dignité de l'être humain, luttant pour ses droits à la manière de Jésus de Nazareth. Nous n'avons jamais rien imposé à nos frères et sœurs, et de même nous ne voulons pas qu'on nous impose quoi que ce soit.

Nous avons toujours respecté - et nous continuerons à respecter - leurs opinions, bien que nous ne les partageons pas. Ni plus, ni moins.

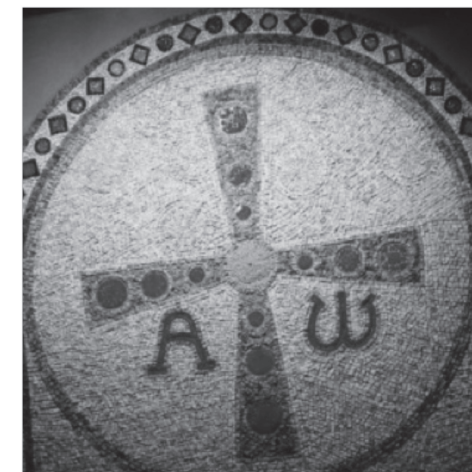
Suite à tout ce qui précède, tant le CEM que nous-mêmes, nous devons nous en tenir aux conséquences de cette menace d'expulsion. Et en ce temps, il convient de nous rappeler ce que Jésus nous enseigna: «En effet, lequel d'entre vous, quand il veut bâtir une tour, ne commence par s'asseoir pour calculer et juger s'il a de quoi aller jusqu'au bout ? Autrement, s'il pose les fondations sans pouvoir terminer, tous ceux qui le verront se mettront à se moquer de lui et diront: «Voilà un homme qui a commencé à bâtir et qui n'a pu terminer !» (Luc 14 : 28-30).



Communiqué de la IERE (Eglise Espagnole Réformée Episcopale) en solidarité avec la IEE

Source: site de la IEE, «La Luz digital», 31 déc. 2015, communiqué de l'équipe pastorale de la Cathédrale anglicane du Rédempteur à Madrid de l'Eglise Espagnole Réformée Episcopale (communion anglicane), suite à la lettre du CEM (Conseil Evangélique de Madrid) adressée à la IEE, menaçant ses communautés madrilènes d'exclusion du CEM à cause de la prise de position de la Déclaration de Mamré adoptée par la IEE.

Après consultation avec l'évêque, les cinq paroisses et congrégations de la IERE au sein de la Communauté Autonome de Madrid, ainsi que l'équipe pastorale de la Cathédrale du Rédempteur, veulent se manifester de la manière suivante :



Premièrement, nous rejetons le prétendu droit du Conseil Evangélique de Madrid à s'immiscer dans les affaires internes des diverses Eglises et dénominations protestantes qui le composent.

Deuxièmement, nous critiquons l'attitude du CEM qui s'aventure à condamner indûment et sans aucun processus de réflexion les déclarations des Eglises qui depuis des années réfléchissent sur les thèmes d'actualité et les approfondissent.

Troisièmement, nous faisons part de notre préoccupation au sujet des attitudes intransigeantes dont le CEM fait preuve à l'égard des Eglises qui le composent, oubliant le pluralisme propre au protestantisme des Eglises de la Réforme, depuis le XVIème siècle, les positions distinctives aux plans doctrinal, sacramentel, ecclésial, lesquelles existent au sein du CEM depuis sa création, au sein de la FEREDÉ comme dans le contexte de l'Eglise Universelle.

Quatrièmement, nous dénonçons un quelconque droit auquel le CEM pourrait

prétendre pour menacer d'expulsion telle ou telle Eglise membre pour des raisons doctrinales ou disciplinaires. Le Conseil Evangélique de Madrid n'est pas une Eglise et ne possède pas les instruments appropriés pour réfléchir sur des questions doctrinales, car il est une association d'Eglises et il a pour but de les représenter face à la Communauté Autonome de Madrid (instance politique), sans attributions spéciales en ses statuts pour exercer une pression ou une menace contre telle ou telle Eglise membre.

Cinquièmement, que nous soyons d'accord ou pas avec les positions et les déclarations de la IEE (Eglise Evangélique/Réformée Espagnole), dans ses communautés locales à Madrid, nous défendons le droit qu'elle a à maintenir et à soutenir des positions et des déclarations en adéquation avec ses réflexions à la lumière de l'Écriture.

Sixièmement, nous appuyons le droit des communautés locales de la IEE de se défendre face aux attaques et aux menaces du CEM et sommes disposés à les seconder au cas où elles décideraient d'emprunter des actions contre les personnes qui signent une lettre contenant des menaces et portant atteinte à la liberté d'Eglises qui font partie du CEM.

Septièmement et pour finir, nous affirmons que les congrégations de la IEE à Madrid ont le droit de maintenir des positions particulières en matière éthique et morale qui n'affectent pas les déclarations de doctrine de l'Eglise Universelle, telles que les Credo apostoliques et de Constantinople, les confessions de foi des Eglises de la Réforme ou la Déclaration de foi de la FEREDÉ.

*Equipe pastorale de la Cathédrale Anglicane du Rédempteur
Eglise Espagnole Réformée Episcopale (communion anglicane)
Rue Beneficencia 18, 28004 Madrid*

Demande de la FEREDÉ à Mariano Rajoy

Source: FEREDÉ, 16.06.2015; la Fédération des Entités Religieuses Protestantes d'Espagne demande à Mariano Rajoy, président du Gouvernement, qu'il bloque la réforme d'une directive qui discrimine les pasteurs protestants ne bénéficiant pas d'une pension de retraite. La Commission des libertés religieuses ainsi que la FEREDÉ s'opposent à la proposition du Gouvernement espagnol de réforme du décret royal.



Mariano Rajoy, président du Gouvernement et membre du parti populaire

La FEREDÉ a fait parvenir au président du Gouvernement une lettre lui demandant de bloquer la procédure en vue de la réforme du décret (RD 369/1999), et de mener à bien une directive « qui mette fin à la discrimination pour des motifs religieux des pasteurs protestants en Espagne ». La lettre, signée par le secrétaire exécutif de la FEREDÉ, Mariano Blazquez Burgo, rappelle au président Rajoy que ledit décret, qui établit les termes et les conditions de l'inclusion au système de la Sécurité Sociale des ministres du culte des Eglises membres de la FEREDÉ qui ne furent pas autorisés à verser des cotisations pendant le régime franquiste, « ne fut pas un préalable à un régime transitoire donnant une solution à ces pasteurs qui, pour leur inclusion tardive, n'ont pas été en mesure de cotiser pendant un temps suffisant pour leur donner le droit de toucher une pension de retraite ».

M. Blazquez Burgo rappelle également que parmi les revendications mises en avant de multiples fois, avant et à la suite du décret royal 369/1999 (1999 est l'année où l'on autorisa les pasteurs protestants à cotiser à la Sécurité Sociale), et face à l'absence de réponse de l'Administration espagnole, un des pasteurs concernés interpella les tribunaux, jusqu'à faire valoir ses revendications devant le Tribunal Européen des Droits Humains pour obtenir gain de cause le 3 avril

2012, par la sentence du TEDH condamnant l'Espagne pour « discrimination pour motifs religieux ».



Cette sentence mit en plus en évidence l'existence d'une défaillance structurelle de la législation espagnole qui, alors que dans le cas analogue des prêtres catholiques on leur accordait également le droit de cotiser depuis 1999 (tant le clergé diocésain, que les religieux et les prêtres sécularisés), permit à ces derniers de comptabiliser leurs années de ministère religieux

avec celles où ils cotisèrent pour le calcul des prestations, alors que dans le cas des pasteurs espagnols se produisit le contraire.

Prenant appui sur la sentence du TEDH (cas du pasteur Manzanos), la FEREDe présenta au Gouvernement un dossier comprenant diverses propositions pour remédier à la situation des ministres protestants et de leurs veuves, accompagné d'une information relative à ceux encore concernés (122 au total), mais aucune de ces propositions ne donna lieu à une réponse valable du Gouvernement espagnol. Au contraire, le Secrétariat d'Etat de la Sécurité Sociale remit une réponse à la FEREDe dans le sens d'une modification du RD 369/1999 (datée du 5 mars). La FEREDe exprima son total rejet et son opinion défavorable, considérant que cette modification « imposerait des conditions péjorées et davantage de pré-requis que ceux qui furent établis en son temps pour le clergé diocésain de l'Eglise catholique, sans tenir compte des particularités des pasteurs protestants », qui constituent un collectif davantage comparable au clergé sécularisé catholique.

Non-application de la sentence du TEDH

La FEREDe insiste sur le fait que, si la proposition de modification du décret en question est approuvée, cela n'aura aucun effet pratique sur la situation des pasteurs concernés, car dans leur majorité ils ne pourront pas répondre aux pré-requis imposés, et ne pourront accéder à la plus minime pension de retraite. Par conséquent, signale la FEREDe, cela ne répondra pas à la sentence du TEDH,

ne mettra fin ni à la défaillance structurelle de la législation espagnole, ni à la situation de discrimination pour motifs religieux existant dans notre pays, laissant une fois de plus les ministres protestants désemparés.



La CARL en opposition

La FEREDe rappelle que ladite proposition du Gouvernement espagnol en vue de modifier le décret 369/1999 rencontre l'opposition de la CARL (Commission Assessoriale des Libertés Religieuses), pour les mêmes motifs que défend la FEREDe. Celle-ci fait valoir que ce serait une absurdité que tous les pasteurs concernés doivent emprunter la voie judiciaire, en passant par toutes les étapes de ce chemin du combattant pour arriver au TEDH et parvenir à une sentence similaire qui a déjà été prononcée : à savoir que l'Espagne est en train de violer des droits fondamentaux. « Il ne nous reste qu'à nous adresser à vous », écrit la FEREDe au président du Gouvernement, Mariano Rajoy, pour demander que, pour des raisons de justice, vous mettiez un terme à la procédure en vue de la réforme du décret RD 369/1999, et donniez une impulsion pour une autre directive qui tienne compte des particularités des pasteurs protestants, mettant fin à la discrimination dont ils sont victimes ».

Droit reconnu d'une veuve de pasteur par un tribunal

« *Cristianismo protestante* », 8 mai 2015



Une sentence du tribunal de Barcelone a reconnu pour la première fois à une veuve de pasteur IEE le droit de toucher une pension de la Sécurité Sociale. Celle-ci avait nié pendant les années de franquisme le droit aux pasteurs et à leurs veuves d'avoir accès à la Sécurité Sociale et de payer des cotisations, car leur « profession » n'était pas reconnue et ne pouvait pas faire partie de la liste des catégories professionnelles reconnues par l'Etat.



Bien que la Constitution de 1978 exigeât d'octroyer le même traitement à toute catégorie confessionnelle religieuse en matière de cotisation sociale en vue de la retraite, la loi n'a pas reconnu ce droit aux pasteurs protestants jusqu'en 1999. La sentence dans le cas précis considère que l'on a bafoué les droits fondamentaux des pasteurs protestants (voir le cas du pasteur Manzanos dans nos numéros de l'EdM précédents, qui avait finalement obtenu gain de cause en suivant la procédure des tribunaux jusqu'au TEDH), ainsi que le droit à la liberté religieuse, en les discriminant comparativement aux prêtres catholiques, lesquels ont pu cotiser à la Sécurité Sociale pour leur activité pastorale dès 1977. En avril 2012, le Tribunal Européen des Droits Humains déclara que l'Espagne avait bafoué les

droits des pasteurs protestants; depuis lors l'Etat espagnol n'a fait aucun geste pour remédier à cette situation et la normaliser pour l'ensemble des cas similaires. C'est pourquoi les pasteurs protestants concernés se sont vus dans l'obligation de s'adresser personnellement aux tribunaux pour solliciter la reconnaissance de leur droit, et cette sentence est la première qui est prononcée en Espagne depuis la décision du TEDH (cas Manzanos), alors que certaines sont en suspens et en attente de résolution devant divers tribunaux d'Espagne.

Dans le cas concret actuellement résolu, le pasteur en question avait exercé son activité pastorale pendant plus de 30 ans, recevant une rétribution de l'Eglise Evangélique/Réformée Espagnole, mais sans pouvoir cotiser à la Sécurité Sociale. Il cessa son activité pastorale en 1990 sans pouvoir toucher la pension de retraite (dans ce cas c'est la IEE qui versait une pension). Il décéda en 2011 et son épouse réclama en 2013 une pension de veuve qui vient de lui être reconnue. Malgré la sentence du TEDH, la réclamation au plan judiciaire n'est pas exempte de difficultés, et face à la passivité de l'Etat espagnol pour remédier au dommage causé, il n'y a pas de norme directement applicable au cas précis, ce qui oblige à agir analogiquement, comme unique solution en accord avec la Constitution, par référence à une norme dictée pour les religieux de l'Eglise catholique sécularisés, une norme qui cependant exige du bénéficiaire le paiement d'un capital permettant la reconnaissance de la nouvelle pension, ce en quoi on pénalise encore l'intéressé.

Pour cette raison, la sentence dont on parle ici, prononcée par un tribunal de Barcelone au bénéfice de cette veuve de pasteur, établit que celle-ci ne doit pas verser une contrepartie pour toucher la nouvelle pension, compensation pour les préjudices subis tant par elle que par son conjoint décédé, conséquence de la non-reconnaissance de leur droit.

Nouvelles liturgies politiques

« *Cristianismo protestante* », 6 juillet 2015, Pedro Zamora Garcia

Je dois admettre que je suis enchanté des « nouvelles liturgies » servant à mettre en place la constitution des municipalités gouvernées par les nouveaux mouvements et partis politiques. Certains pourront critiquer leur ingénuité ou leurs maladresses de protocole, ou encore leur « populisme », mais cela me semble être un air frais nécessaire.



Ana Colau, nouvelle maire de Barcelone

Il me plaît également, dans ces « nouvelles liturgies », que certains représentants qui occupaient traditionnellement les places principales dans le protocole, entre autres militaires et ecclésiastiques, se retrouvent à occuper maintenant les « derniers bancs ». Enfin ! Nous pouvons y voir une cohérence avec ce que l'Évangile appelle un bouleversement de l'ordre (le protocole ?) « normal » de la société ! Sincèrement, je crois que nos représentants religieux, au moins pour ce qui concerne les chrétiens, n'auraient pas dû attendre que les autorités civiles les placent aux derniers bancs des protocoles, mais que de leur propre initiative elles auraient dû solliciter de telles places quand elles étaient invitées dans des événements ou des cérémonies ayant un certain niveau de représentation.

Je ne peux pas nier qu'il y a dans certaines de ces « nouvelles liturgies » un anticléricalisme déjà dépassé. Et cela me paraît lamentable à ce niveau de notre histoire. Cependant je crois que la réaction de nos représentants confessionnels ne devrait pas être la revendication d'une position déterminée en accord avec un

supposé poids social et historique spécifique, mais la revendication de l'Évangile qui exige d'offrir les premières places aux petits et aux défavorisés. C'est pourquoi je crois que nous devrions tout mettre en œuvre pour que les protocoles des célébrations civiles rompent avec la séculaire préférence octroyée aux classes considérées comme fondamentales pour la stabilité sociale et politique (l'Armée, l'Église, l'Entreprise, le Syndicat), et ainsi il y aurait de l'espace pour d'autres entités et initiatives sociales.

Au bout du compte, nous avons à nous faire à l'idée que nous contribuons absolument tous au bien commun, sans qu'il ait aucune entité ou classe qui soit plus importante dans cette tâche. Et cela me paraît une des meilleures contributions évangéliques sociales des Églises.

Pour finir, je souhaite également signaler que cet « égalitarisme liturgique » pourrait être davantage que l'expression d'un talent anti-système. Il peut être la manifestation que la société civile espagnole est très vivante et qu'elle peut générer tous types d'initiatives qui, pour expérimentées qu'elles soient pour certaines d'entre elles, n'en demeurent pas moins capables de réaliser le grand potentiel de ladite société, y compris le potentiel économique dont nous avons tant besoin pour enrichir notre pays par la diversification commerciale et industrielle (ce qui nécessairement implique une répartition décentralisée des pouvoirs économiques traditionnels). Pour autant, j'espère que les Églises, jointes à d'autres acteurs, ne seront pas de ceux qui tentent de tuer ce temps d'expérimentation avant qu'il ait pu donner lieu à une direction. Dans tous les cas, comme croyant je prierai pour que les « nouvelles liturgies » soient plus et davantage que de simples postures face à la galerie et s'enracinent dans une mentalité d'égalité citoyenne, indépendamment d'une quelconque fonction politique, économique et sociale.

Pedro Zamora García est pasteur de l'Église Évangélique (Réformée) Espagnole, doyen de la Faculté de Théologie (SEUT), chargé de cours à l'Université Pontificale Comillas.

« Tous mangèrent et furent rassasiés » (Marc 6 : 42)

Microéconomie et macroéconomie à la Table du Seigneur

Les 1ère et 2ème parties de cet article ont été publiées respectivement dans l'EdM 347 et l'EdM 348.

Baptême et Sainte Cène à partir d'une perspective économique

Cependant, comme nous venons de le dire, l'Eucharistie, célébrée entre membres de diverses communautés, congrégations, Eglises, dénominations, se trouve être pour le moment hors de notre portée, à tout le moins sous une forme normalisée. Peut-être devrions-nous prendre le risque d'avoir une vision de la Sainte Cène plus audacieuse, nous permettant d'élucider la question avec des yeux neufs ? Que se passerait-il si la Sainte Cène était perçue non seulement sur l'horizon des chrétiens mais aussi sur celui du monde entier ? Je crois que tout ce que nous avons exploré jusqu'ici nous conduit pleinement vers une action, qui considère de fait la matrice économique, dans laquelle nous avons pu observer comment le christianisme est né et a exprimé son message comme projet théologique.

Toujours et encore, c'est dans cet espace vital de l'économie, de la gestion des relations de l'oïkos chrétien, que l'on continue à avoir le problème majeur, malgré les efforts remarquables qui ont produit des fruits jusqu'à un certain point : la Sainte Cène, l'Eucharistie, le Repas du Seigneur est, d'un point de vue économique, encore et toujours le grand sujet récurrent pour le Mouvement œcuménique et, donc, concrètement, aussi sur le plan espagnol. Dans la Sainte Cène non seulement se concrétisent les relations horizontales qui maintiennent unis les membres de la communauté, mais encore, étant donné son origine dans la célébration du repas domestique, cela fait appel au droit le plus basique des personnes d'avoir accès aux aliments, comme la question de l'agapè abordée plus haut le met en évidence. Sur un horizon plus large, la Sainte Cène est une des grandes plateformes offrant la possibilité à l'être humain de participer à l'économie de la grâce, étant donné que l'Eucharistie se définit fondamentalement comme étant la plus grande concrétisation symbolique de la grâce et de la solidarité de Dieu avec sa Création. Peut-être que la comparaison nous dérange un peu, mais si les banques sont le mode principal du système économique parce qu'elles contrôlent le flux de l'argent, la Sainte Cène reproduit la circularité et la distribution de la richesse de Dieu, bien que, évidemment, sous une qualité totalement distincte puisqu'elle s'en remet à Dieu.

Baptême et Sainte Cène sont des exemples de ce que l'on appelle sociologiquement

des « rites d'appartenance », c'est-à-dire ces rites par le biais desquels s'exprime l'identité collective d'un groupe social déterminé. Cependant, il serait certainement convenable de préciser de quelle manière la Sainte Cène remplit cette fonction et de réfléchir si elle doit être entendue seulement selon ces critères. Dans ce sens, comme pour le baptême qui présente une lecture beaucoup plus univoque, vu que l'enjeu est l'expression de la foi et l'adhésion au message du Christ, la Sainte Cène est susceptible d'une lecture macroéconomique qui comprend la distribution de la grâce aussi bien pour ceux qui, n'étant pas baptisés, ne sont pas formellement chrétiens. Quels sont les arguments qui permettraient de comprendre la Sainte Cène à partir d'une perspective macroéconomique et transcommunautaire ? Il existe principalement trois motifs qui permettent d'explorer cette voie.

a) La volonté de communion et de participation

Une confession de foi protestante, récente, définit la Sainte Cène comme « communion des croyants avec la personne du Christ et son œuvre rédemptrice par le moyen du Saint-Esprit qui réalise aussi la communion avec le Père et avec tous les participants ». Cette formulation ne précise pas nécessairement l'appartenance à la communauté pour participer à la Sainte Cène, étant donné que le terme « croyant » peut s'entendre dans un sens large, pas nécessairement lié à un processus de catéchisme ou d'instruction. Le texte affirme une volonté de communion et de participation consciente en Christ, qui peut s'affirmer dans la vie de n'importe quelle personne à n'importe quel moment. Le document L'Eglise : vers une vision commune, de la Xème Assemblée du Conseil Mondial des Eglises à Busan, revient à une citation d'une formulation antérieure du document Baptême, Eucharistie et Ministère, qui contient ce qui suit:

L'eucharistie présuppose la réconciliation et la participation de ceux et celles qui sont frères et sœurs au sein de l'unique famille de Dieu: les chrétiens sont appelés, dans l'eucharistie, à la solidarité avec les marginaux et à se convertir en signe de l'amour du Christ, qui vécut et se sacrifia pour eux(...). L'eucharistie offre la nouvelle réalité qui transforme la vie de tous les chrétiens, afin qu'ils soient à l'image du Christ et parviennent à être ses témoins efficaces.

L'appel à la communion à laquelle participent les chrétiens n'est pas de nature à être circonscrit dans leur cadre de pratique, mais il signifie une invitation à la Table du Seigneur adressée à tous, un « tous » dont les chrétiens doivent se sentir solidaires pour l'accueillir en leur sein. Dans ce sens, la célébration du sacrement n'est pas seulement un « canal de la grâce », mais il représente et effectue une réalité: la participation à la communion en Christ. Si la Sainte Cène est donc

capable de transformer la vie, il faut croire que cette transformation peut advenir dans l'acte même de la participation à la communion pour qui a la volonté de s'y trouver.

b) La logique distributive de la grâce



D'un autre côté, si nous nous laissons guider par la logique distributive de la grâce et mettons en évidence le contexte créatif dans lequel on célébrait les premières eucharisties, nous pourrions également soutenir non seulement une participation non restreinte à ceux qui appartiennent à la communauté ou qui ont reçu le baptême dans d'autres communautés (la « Table ouverte »), mais comprenant aussi les non baptisés.

Considérer la Sainte Cène non seulement et prioritairement comme un rituel de pertinence, sinon comme un espace de rencontre, de communion, qui ne vise pas uniquement la réalité présente, mais qui ouvre clairement vers la dimension eschatologique, c'est parvenir à la conclusion que la Sainte Cène est un acte qui s'oriente vers l'avenir (I Corinthiens 15: 28). C'est tout le contraire d'un acte fermé sur lui-même et cantonné dans le temps et l'espace, ce d'autant que la sémantique qui en ressort est celle d'une ouverture et d'une communion, c'est-à-dire d'un mouvement vers l'autre, vers une altérité au-delà de soi-même, car c'est ainsi que l'on participe de la vie de Dieu.

De fait, dans la Sainte Cène se concentrent les ambiguïtés de la pratique ecclésiale au sein de l'oïkos, là où se trouvent réunies diverses réalités (personnelles, communautaires, vitales, existentielles, etc.). Celles-ci, cependant, reçoivent une nouvelle lecture à partir d'un point de fuite qui se trouve être la présence du Christ dans la célébration de la Sainte Cène et la communion en Lui. Nous avons vu également que ce fut au sein de l'oïkos et dans son expression la plus haute, la Sainte Cène, que les tensions et les ambiguïtés se cristallisaient. Mais également la Sainte Cène devenait comme un nouveau cadre de relation économique, soutenu par la capacité de perdurer par-delà la tension: la participation en Christ avait toujours un caractère « d'inclusivité » qui impulsait un mouvement vers l'extérieur pour conduire vers l'intérieur. Cela représente une capacité que nos actuelles célébrations eucharistiques semblent avoir restreint au bénéfice de la commodité rituelle.

c) La pratique à la table de Jésus

Ce point parle de lui-même, nous n'allons donc pas nous y étendre. La « Table inclusive et ouverte » fut une des mises en scène à la fois les plus puissantes et conflictuelles du ministère de Jésus. A sa table prirent place des pécheurs, des publicains, des marginaux, des laissés-pour-compte, des exclus, des infirmes, etc. (Marc 2: 15 ; Luc 5:19 ; 7: 36). Compte tenu de cette réalité, il faudrait en conclure que l'espace le plus créatif et dynamique où ce qui est central devient périphérique et où ce qui est périphérique devient central, est celui que nous avons verrouillé et enfermé dans nos diverses pratiques ecclésiales. Voici ce qu'en dit Jürgen Moltmann :

« La Cène du Seigneur se base sur une invitation, qui est aussi ouverte que les bras du Christ sur la croix (...). Le caractère ouvert de l'invitation du Crucifié à sa Cène estompe toutes les barrières confessionnelles. Cette invitation dépasse les limites de la chrétienté, car elle s'adresse à « tous les peuples », et par-dessus tout, aux « pécheurs et aux publicains ». A partir de là nous entendons l'invitation du Christ non seulement comme une invitation adressée à l'Eglise, mais aussi comme une invitation adressée au monde entier ».

La logique distributive de l'économie de la grâce présuppose l'équité dans l'accès aux mêmes ressources et non la compétitivité, comme la non dévaluation de la grâce à la marge de ceux qui y participent. La Sainte Cène est l'expression de la grâce de Dieu, ouverte à quiconque veut s'en approcher. Nous pourrions donc conclure que la participation à la Cène du Seigneur n'est pas liée au fait d'être ou

non baptisé, mais à la volonté de participer à cette grâce, de participer à la Vie que seul l'Esprit donne. Une offre à disposition de tout le monde.

Conclusion

Deux réflexions supplémentaires nous conduiront dans cette conclusion. La première est de rappeler qu'aucun des disciples de Jésus ayant participé à la dernière Cène n'avait été baptisé selon le baptême chrétien; ainsi qu'aucun de ceux qui étaient présents lors des multiplications du pain et du vin, cela étant une belle préfiguration de la Sainte Cène sur son horizon d'universalisation. La seconde est l'interpellation qu'adresse la femme syro-phénicienne (Marc 7: 28) à Jésus, suscitant finalement l'accord de celui-ci, ce qui nous rappelle que l'enjeu de la Sainte Cène va bien au-delà de l'identité sociale. En elle se joue une manière d'être ouvert à l'autre, bien que cet autre ne corresponde pas forcément aux standards normalisés. Tout cela nous conduit à considérer sérieusement de quelle manière on peut participer à la Sainte Cène. La Table de Jésus fut toujours une Table ouverte et accueillante, y compris pour les plus éloignés des pratiques et des valeurs en vigueur dans la société juive de son temps. Cette attitude d'ouverture et d'accueil est celle qui prendra place au cœur de la nouvelle Oikos chrétienne, cette nouvelle économie de la grâce dans laquelle la libre distribution de la grâce prend le pas sur le principe de compétitivité. Dans ce sens, comme le rappelle Moltmann, cette économie ne s'adresse pas seulement à ceux qui se reconnaissent comme chrétiens, car son amplitude est spécifiquement œcuménique et eschatologique, au point de s'ouvrir à tout être humain en exprimant la volonté de l'amour de Dieu pour toute l'humanité. Il s'agit, précisément, en son sens le plus littéral, d'une « économie de la vie » insérée dans la grâce. L'étude que nous venons de faire nous invite donc à considérer une « économie » à partir d'une nouvelle perspective, qui soit fidèle au sens originel de « l'œcuménisme » et qui, pour autant, réponde à une économie théologique de la grâce qui circule librement dans toute la « terre habitée », c'est-à-dire entre tous les hommes et les femmes qui la peuplent.

Dans ce sens la Sainte Cène n'est pas simplement un rituel qui structure une identité ni seulement un souvenir de Jésus. La nature propre et la dynamique de la Sainte Cène, considérée à partir de l'attitude de Jésus présidant une Table ouverte, qui accueille en elle les individus les plus marginaux de son contexte socioéconomique immédiat, fortement en lien avec son caractère eschatologique, nous conduit à tout le moins à comprendre la Sainte Cène à partir d'une perspective transcommunautaire et œcuménique au sens global. La participation à la Sainte Cène d'individus non formellement chrétiens ne dégrade ni ne dévalue

le sacrement, mais établit une liberté d'agir selon ce qu'il est réellement : une participation à la grâce de Dieu ouverte à tout être humain. « Restreindre » la Sainte Cène nous conduit en réalité à pratiquer une économie de la grâce où la valeur première n'est pas la libre distribution, mais la compétitivité des uns face aux autres, ce qui est totalement éloigné d'une économie théologique de la grâce bien comprise et mise en pratique. La communion exprimée dans la Sainte Cène n'a pas de raison d'être une communion entre chrétiens, mais une communion à laquelle quiconque qui se sent appelé peut participer.

Cette lecture de la Sainte Cène met certainement au défi nos compréhensions classiques. La perspective est probablement provocatrice. Cependant, le motif principal de cet exposé n'est pas de plaider pour une célébration de la Sainte Cène avec une perspective eschatologique et ouverte à tous ceux qui veulent y participer (ce qui serait soutenable du point de vue eschatologique), mais, surtout, de nous aider à considérer sa célébration d'un point de vue maximaliste et plus élevé, qui soit réel et littéralement œcuménique. A partir de cet horizon de compréhension, les différences qui peuvent exister entre les diverses familles chrétiennes se trouvent nuancées et réduites à leur plus simple expression. Si la Sainte Cène est une invitation à participer à la communion en Dieu et à son banquet messianique pour toute l'humanité, comment pourrions-nous, chrétiens de diverses origines, restreindre la participation à une catégorie de croyants alors que nous croyons tous en un même Dieu, en Jésus le Christ qui s'est donné pour la réconciliation du monde ? Autrement, je me demande si nous n'allons pas laisser s'installer le principe de compétitivité dans nos célébrations par-dessus celui de la libre distribution.

Cet article est le fruit d'un exposé présenté lors de la XXIVème Réunion Œcuménique à l'Espinar (Madrid), sous le thème « Un appel à l'action pour une économie de la vie: en faveur de l'économie » (juillet 2014).

Mireia Vidal

Mireia Vidal est coordinatrice de l'Atelier théologique depuis juin 2014. Elle est professeur au SEUT (Faculté de Théologie Protestante) depuis 2012. Elle a obtenu divers diplômes universitaires (Masters et post-grades) en théologie, histoire, histoire ancienne du christianisme et en sciences bibliques.



Catéchisme de Calvin en espagnol (1550)

Notre projet de publier le catéchisme de Calvin en espagnol de 1550 dans son texte original s'est considérablement étoffé au fil du temps. Etant donné un certain degré de difficulté à lire le texte scanné à partir d'un original du XVIème siècle, nos amis Espagnols de la IEE ont pensé qu'il serait utile de placer en parallèle à côté du texte original, le texte en espagnol moderne, rédigé par les soins de Ricardo Moraleja, supervisé par l'écrivain Patrocinio Rios, expert en littérature médiévale et bon connaisseur du protestantisme. En plus de la préface de Pro Hispania et d'une introduction générale signée de Pedro Zamora, il y aura trois introductions plus spécifiques : «Le catéchisme et sa pédagogie» de Samuel Escobar ; «Le catéchisme et la littérature espagnole» de Patrocinio Rios ; et «Le catéchisme et sa théologie» de Leopoldo Cervantes.

Il a donc fallu faire preuve de patience depuis que ce projet a été échafaudé il y a plusieurs années. Mais nous croyons qu'il s'agit d'une œuvre intemporelle, et que l'essentiel est que le projet se réalise complètement tôt ou tard. D'après les informations que nous avons, cela ne saurait tarder, et nous aurons certainement le plaisir de vous annoncer dans le prochain numéro de l'Etoile du Matin que ce

fameux catéchisme de Calvin de 1550 en espagnol est à disposition des lecteurs. Chaque pasteur de la IEE en recevra un exemplaire gratuitement. Un stock de 100 exemplaires sera déposé en Suisse. Et 500 exemplaires seront à disposition en Espagne, notamment par les soins de la librairie protestante de Calatrava à Madrid. Les frais seront assumés par Pro Hispania à hauteur de 50%. La IEE financera l'autre moitié. Encore un grand merci aux donateurs qui ont apporté une contribution spécialement pour ce projet.

FAUSTO BERTO, PRÉSIDENT DE PH



Le Notre Père et la fin des égoïsmes

Gerardo Oberman, Cristianismo protestante, mai 2015

Il y a de nombreux siècles, dans une société meurtrie par les violences, les injustices économiques et sociales, dans un contexte d'énormes inégalités, dans un temps d'égoïsme et de manque de solidarité, à une époque de gouvernants insensibles, d'autorités religieuses nanties qui s'en lavaient les mains, un humble maître provenant d'une région pauvre du pays enseigna à ses disciples une brève prière. Elle commençait par : «Notre Père...», et ainsi on l'identifia tout au long de l'histoire. D'une certaine manière cette prière transcende le plan simplement spirituel, proposant une nouvelle manière de comprendre les relations humaines et une voie nouvelle pour construire des relations économiques dans le cadre d'une société où les égoïsmes abondent.

La prière invite à sortir d'une conception individualiste de la spiritualité pour intégrer celui qui la prie dans une dimension de communauté. Le Dieu qu'elle invoque n'est pas « mon » Dieu, mais « notre » Dieu. Le Dieu avec lequel on souhaite se mettre en relation est reconnu comme ayant le droit de faire « sa » volonté; ce n'est pas un exercice d'abstraction. On ne demande pas que cette volonté transforme les cieux, mais qu'elle soit capable de révolutionner la terre, de créer des sociétés nouvelles composées de gens capables de voir au-delà de leur propre intérêt individuel. Et si cette volonté obtient de faire son chemin dans la vie de ceux qui prient, le Royaume, qui est de Dieu mais partagé, « vient », non pas exclusivement pour moi, mais pour nous.

Cependant, l'élément le plus distinctif de cette prière est celui qui enseigne à demander du pain: « notre pain de chaque jour ». Ce pain est symbole de l'aliment humain, et même davantage, il est le symbole de l'existence humaine, de la vie même. La vie est inévitablement dépendante du pain, l'aliment, de la matière nécessaire pour la subsistance du corps. Pour que ce pain puisse être servi frais sur chaque table, il faut reconnaître qu'il est le fruit de tout un processus. Premièrement il est nécessaire d'accepter la bénédiction de la terre comme don de Dieu pour toute l'humanité, ensuite la préparer avec un effort patient, semer la semence, faire la récolte, moudre le grain, stocker la farine, l'apporter dans les lieux d'approvisionnement, travailler le pain, le mettre au four et, finalement, en profiter à table. Pour cela, quand nous demandons le pain quotidien, nous demandons en plus que le travail quotidien soit préservé, que soit préservée cette chaîne de production, de commercialisation, de distribution, permettant à tout être humain de vivre dans la dignité. C'est pourquoi nous prions: « notre » pain.

La vieille prière du maître de Galilée que nous continuons de prier dans nos églises et dans nos foyers peut éclairer peut-être le débat sur les situations qui, tout au long de ces dernières années, ont travaillé et préoccupé la société argentine. La prière invite à une juste rébellion quand le pain manque sur la table, quand il y a beaucoup de « mon » pain et peu de « notre » pain, quand il n'y a pas d'équité dans l'utilisation des biens que notre terre produit, quand la terre n'est pas exploitée en fonction d'un bénéfice social, mais simplement spéculatif, quand les semences que l'on utilise sont prises dans le jeu du négoce lucratif au prix de la santé, de la dignité, de la vie même des personnes. Quand cette prière est priée par les pauvres, elle devient prière d'espérance de justice. Et quand elle est priée par ceux qui détiennent les privilèges d'une meilleure situation économique, elle devient un engagement éthique en vue de faire tout son possible pour qu'aucune vie ne soit en manque de ce qui rend la vie digne.

Tout au long des siècles on a prié cette prière de Jésus bien souvent sans arriver à comprendre la profondeur de ses paroles. Certains nous ont conduits à considérer que dans cette proposition du Royaume la recherche d'une meilleure distribution du pain est une condition essentielle. La volonté de Dieu demeure sans se réaliser si le pain de la dignité pour une quelconque cause n'arrive sur aucune table. Le Royaume de Dieu n'arrêtera jamais d'advenir au milieu de nous si sur la terre continuent d'exister des personnes, des gouvernements, des corporations, qui prétendent exercer exclusivement leur volonté, en construisant leurs propres royaumes de privilèges.

Prier le Notre Père nous implique comme hommes et femmes de foi dans la recherche de sociétés plus justes, plus équitables, plus solidaires. Prier le Notre Père nous oblige à nous mettre dans la pâte de la vie quotidienne, avec ses luttes, ses questions, ses tensions, ses contradictions, laissant de côté l'indifférence et la neutralité, prenant parti pour les laissés-pour-compte qui regardent les autres se répartir le pain qui est à tous, et dénonçant ceux qui, à partir de leurs postures mesquines, accaparent, cachent, gaspillent, abusent.

« Délivre-nous du mal ». Parce que cela nous fait beaucoup de mal, qu'il nous soit peut-être bien rappelé que nous avons à prier cette prière en sachant ce que nous prions. Car le Notre Père est une prière qui offre l'occasion de réviser nos comportements, de renouveler nos discours, de repenser à notre contribution au projet du Royaume de Dieu pour lequel Jésus a donné sa vie, lui qui a considéré comme élément fondamental de la volonté de Dieu que le pain soit bien « notre ». Le Notre Père nous conduit à nous comprendre non pas comme des individus séparés, mais comme faisant partie d'un tout; il nous donne la possibilité de dépasser la barrière de l'individualisme pour aller dans le champ de la rencontre, de la fraternité, de la solidarité, d'une construction commune. Il nous permet de plus de reconnaître nos erreurs et nos errances, de demander pardon et de nous regarder dans les yeux pour affirmer que le « pouvoir » transformateur existe et que la « gloire » pour laquelle nous jurons de mourir se révèle dans notre capacité de faire partie d'un « règne » qui dure à jamais, dans lequel on partage un pain accessible à tous, sans restreindre la possibilité à quiconque de vivre en plénitude.

Gerardo Oberman est argentin, né en 1965, pasteur consacré de l'Eglise Réformée Argentine depuis 1993. Il a suivi ses études théologiques à Buenos Aires et à Amsterdam. Président de son Eglise en Argentine, il a collaboré dans divers travaux avec des organismes internationaux: Conseil Mondial des Eglises Réformées, Fédération Luthérienne Mondiale, Conseil Mondial des Eglises.

Les abonnements et les dons pour l'oeuvre sont reçus avec reconnaissance. Ils nous permettent de publier l'Etoile du Matin et de soutenir l'Eglise Evangélique Espagnole.

Pour la trésorerie s'adresser à :

Sylvette DELESSERT, Grand-Rue 8, CH – 1302 Vufflens-la-Ville, Suisse,
tél. 021 800 09 68, syldelessert@yahoo.fr; compte CCP PRO HISPANIA, Lausanne
12-1906-0, prix indicatif de l'abonnement, 20 Fr.,
IBAN: CH41 0900 0000 1200 1906 0

Pour les abonnés français :

Banque Courtois à Narbonne, Compte de Sylvette Delessert,
RIB 10268 02532 14775804300 15
IBAN FR76 1026 8025 3214 7758 0430 015, BIC COURFR2T,
prix indicatif de l'abonnement: 15 Euros

Pour l'Espagne :

IGLESIA EVANGELICA ESPANOLA, Calle Noviciado 5, Madrid, Banco Popular
Español, IBAN ES 12 0075 0074 2106 0132 3787, SWIFT POPUESMMXXX

L'Etoile du matin

Ce bulletin a été créé en 1909 pour informer les membres sympathisants et actifs de la Mission Française du Haut Aragon (MFHA, fondée en 1905 par Albert Cadier) et du Comité Suisse pour l'Espagne. Ces deux organisations ont fusionné en 1945 sous le nom de «Pro Hispania» avec deux sections: Pro Hispania France et Pro Hispania Suisse. A la fin de l'année 2010, l'Association Pro Hispania France a été dissoute. Il reste l'Association Pro Hispania Suisse, dont voici les coordonnées :

PRO HISPANIA – SUISSE

Président: Fausto Berto, Route du Grenet 16, Suisse, CH- 1073 Mollie-Margot,
fausto.berto@eerv.ch

www.prohispania.org